

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate



Les cheffes et chefs des établissements universitaires réagissent à la nouvelle politique de financement des universités

Montréal, le 13 juin 2024 – La première phase de la réforme de la *Politique québécoise de financement des universités* est maintenant terminée, comme l’annonçait plus tôt cette semaine la ministre de l’Enseignement supérieur, Pascale Déry. Au terme de cette première étape exigeante menée par le ministère de l’Enseignement supérieur (MES) et à laquelle les établissements universitaires ont consacré des centaines d’heures de travaux, un constat demeure : les universités québécoises restent largement sous-financées par rapport aux établissements comparables situés ailleurs au Canada et dans le monde.

Il y a trois ans, le manque à gagner s’élevait déjà à plus d’un milliard de dollars par année, selon une étude réalisée par l’économiste Pierre Fortin. La nouvelle politique de financement des universités ne contribuant pas à combler ce gouffre, il faut maintenant craindre les effets négatifs sur la capacité des établissements universitaires québécois de se maintenir parmi les meilleurs au Canada et dans le monde, tant pour la qualité de la formation des prochaines générations que pour les avancées en recherche, au service du bien commun. De plus, certaines des mesures phares de la nouvelle politique doivent toujours faire l’objet de discussions entre les établissements universitaires et le MES, au risque de limiter, pour l’avenir, l’autonomie des universités en matière de gouvernance académique.

La situation financière du Québec demeurant fragile, il n’est pas étonnant que le réinvestissement dans nos universités se fasse attendre, comme c’est le cas dans plusieurs autres secteurs de notre vie collective. Les cheffes et chefs des établissements universitaires insistent cependant sur l’urgence de procéder à la finalisation de la réforme de la *Politique québécoise de financement des universités*, ainsi qu’au réinvestissement nécessaire dès que les conditions économiques le permettront. À cet égard, elles et ils s’engagent à travailler main dans la main avec le MES pour faire en sorte que le réseau universitaire continue d’être porteur des plus grands espoirs pour l’essor social, économique, politique et scientifique du Québec.

À propos du BCI

Le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) regroupe les 20 établissements universitaires du Québec. Il a pour mission de favoriser la concertation de ses membres, de promouvoir leurs intérêts communs et de faciliter le partage de services et de bonnes pratiques au sein du réseau universitaire québécois.

- 30 -

Source : [Bureau de coopération interuniversitaire \(BCI\)](#)

Renseignements :

Direction générale
Bureau de coopération interuniversitaire
communications@bci-qc.ca